

RCS : SARREGUEMINES

Code greffe : 5752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00408

Numéro SIREN : 444 325 336

Nom ou dénomination : AD DOSDA

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2021 sous le numéro de dépôt 2157

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A vis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SAS AD DOSDANéant ☐ *Adresse de l'entreprise ROUTE DE RODE57340 MORHANGE

Numéro SIRET *

4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISÉ

STOCKS
ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

REVENUS

				Exercice N clos le <u>3 1 0 3 2 0 2 1</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 0 3 2 0 2 0</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Immobilisations { Fonds commercial *	010	012				
	{ Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 011 193	1 011 193		
	Total I (5)	044	048	1 011 193	1 011 193		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070				
		{ Autres * (3)	072	074	620 865	1 120 711	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	4 567 675	38 367	4 529 308	3 478 699
	Disponibilités	084	086	113 128		113 128	265 214
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	5 301 668	38 367	5 263 302	4 864 624
	Total général (I+II)	110	112	6 312 861	38 367	6 274 495	5 875 817
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		390 000	390 000		
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		39 000	39 000		
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)		132		5 181 367	2 926 489		
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice <u>2008 3408</u>		136		410 686	2 254 878		
Provisions réglementées		140					
Date du dépôt <u>30/09/2021</u> Total I		142		6 021 053	5 610 367		
Provisions pour risques et charges <u>2021 2452</u> Total II		154					
Emprunts et dettes assimilées		156					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166			414		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 253 442)		172		253 442	265 036		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		253 442	265 450		
Total général (I + II + III)		180		6 274 495	5 875 817		
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	611 673				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *
							184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS AD DOSDA		Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 2 0		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217		218				
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production stockée *			224					
	Production immobilisée *			226					
	Subventions d'exploitation reçues			230					
Autres produits					232				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :			242	4 868		4 472	
		- mobilier							
		- immobilier							
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244				
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements *				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	4 868	4 472		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(4 868)	(4 472)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	473 816		2 332 917		
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294	41 323		47 436		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	16 940		26 130		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	410 686	2 254 878		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	410 686	314		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	16 940				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	31 115				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entrep. nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342	
Reprise d'entrepr. en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	78 197	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	78 197	372		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042020	et clos le	31032021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AD DOSDA		ROUTE DE RODE	
SIRET	4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2	57340 MORHANGE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées PRISE DE PARTICIPATION ET PRESTATION DE SER Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	40 077	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2055)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL G S M 2 RUE DE PONT A MOUSSON 57000 METZ Tél: 03 87 55 03 03			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 28/06/2021
			Lieu: MORHANGE
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT SAS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: DOSDA DANIEL
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions						e	
autres que celles visées en (a),						f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J 5 DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

31/03/2021

Détail des réintégrations diverses		
PLUS VALUE LATENTE N		31 115
Total des réintégrations diverses	330	31 115

Détail des déductions diverses		
PLUS VALUE LATENTE N-1		696
REGIME MERE & FILIALES = 399 840 * 95 %		379 848
Total des déductions diverses	350	380 544

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDANéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	1 011 193	482		484		486	1 011 193	1 011 193	
TOTAL		490	1 011 193	492		494		496	1 011 193	1 011 193	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	44 065	662	38 367	664	44 065	666	38 367
TOTAL		680	44 065	682	38 367	684	44 065	686	38 367

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2020		et clos le : 31/03/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 1

N° SIRET 4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AD DOSDA

ADRESSE (voie) ROUTE DE RODE

CODE POSTAL 57340

VILLE MORHANGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	39 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique GAULTIER Prénom(s) ANNE

Nom marital DOSDA % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 19 499

Naissance : Date 010365 N° Département 57 Commune METZ Pays

Adresse : N° 4 Voie RUE PRINCIPALE

Code postal 57340 Commune BELLANGE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique DOSDA Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 19 499

Naissance : Date 200767 N° Département 57 Commune METZ Pays

Adresse : N° 4 Voie RUE PRINCIPALE

Code postal 57340 Commune BELLANGE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 1

N° SIRET

4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AD DOSDA

ADRESSE (voie)

ROUTE DE RODE

CODE POSTAL

57340

VILLE

MORHANGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

ETS DOSDA

N° SIREN (si société établie en France)

3 5 2 2 9 3 3 8 5

% de détention

99.96

Adresse :

N°

Voie

ROUTE DE RODE

Code postal

57340

Commune

MORHANGE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXLIB01 - ANNEXE AU TABLEAU 2033 G

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

31/03/2021

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

AD DOSDA SAS possède 4 998 parts des 5 000 parts de DOSDA SARL

dont 4 998 parts en pleine propriété.

SAS AD DOSDA

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais d'établissement	3 ans
- Matériel et outillage industriels	4-5 ans
- Agencements et aménagements des constructions non propriétaire	8 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	5 à 6 ans

b) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

AD DOSDA
SAS AU CAPITAL DE 390 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE RODE - 57340 MORHANGE
R.C.S. SARREGUEMINES TI 444 325 336

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice 2020/2021 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée donne au Président quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2020/2021.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 410 685,68 € comme suit :

- au compte "réserves facultatives" soit 410 685,68 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

	Montant	Soit par action
N : exercice du 01/04/20 au 31/03/21		NEANT
N-1 : exercice du 01/04/19 au 31/03/20		NEANT
N-2 : exercice du 01/04/18 au 31/03/19		NEANT

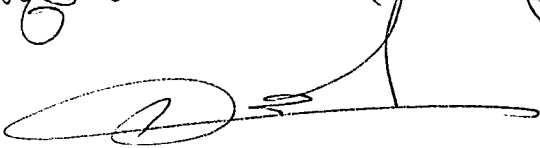
QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès verbal pour effectuer la formalité de dépôt légal auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES.

FAIT A MORHANGE LE 28 MAI 2021

LE PRESIDENT : Daniel DOSDA

certifié conforme à l'original



AD DOSDA
SAS AU CAPITAL DE 390 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE RODE 57340 MORHANGE
R.C.S. SARREGUEMINES 444 325 336

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 30 juin,

A 10 heures,

Les associés de la SAS AD DOSDA au capital de 390 000 €, divisé en 39 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur DOSDA Daniel, associé Président
demeurant à BELLANGE, 4 Rue Principale
votant à cette assemblée générale et possédant :
 - 1 action en pleine propriété
 - 19 499 actions en usufruit
- Madame DOSDA Anne, associée
demeurant à BELLANGE, 4, Rue Principale
votant à cette assemblée générale et possédant :
 - 1 action en pleine propriété
 - 19 499 actions en usufruit

Sont également présents :

- Monsieur DOSDA Mathieu, associé
demeurant à BELLANGE, 5 Chemin des Tilleuls
non votant possédant :
 - 19 499 actions en nue-propriété

- Madame DOSDA Nathalie, associée
demeurant à METZ, 2, Rue Virginie du Verger
non votant possédant :
- 19 499 actions en nue-propriété

Total des actions composant le capital social :
TRENTE NEUF MILLE ACTIONS, ci 39 000 actions

L'intégralité du capital étant représenté, l'assemblée est en mesure de délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan arrêtés le 31 mars 2021
- Son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2021
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée

Puis il déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe et généralement tous les documents devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, conformément à la législation sur les sociétés commerciales.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est alors présidée par Monsieur Daniel DOSDA. Celui-ci rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 mars 2021
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice
- Quitus au Président

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2020

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion.

Il offre enfin la parole à tout associé qui le désire.

Divers propos sont échangés sur les résultats de l'exercice 2020/2021. Puis, après échange d'observations, personne ne demandant plus la parole, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice 2020/2021 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Président quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2020/2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du Président, décide d'imputer le bénéfice de 410 685,68 € comme suit :

- au compte "réserve facultative" soit 410 685,68 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

	Montant	Soit par part
N : exercice du 01/04/20 au 31/03/21		NEANT
N-1 : exercice du 01/04/19 au 31/03/20		NEANT
N-2 : exercice du 01/04/18 au 31/03/19		NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès verbal pour effectuer la formalité de dépôt légal auprès du Registre du Commerce et des sociétés de SARREGUEMINES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président et ses associés.

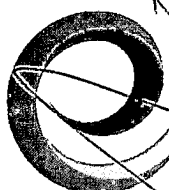
Certifié conforme à l'original

Daniel DOSDA

Anne DOSDA

Mathieu DOSDA

Nathalie DOSDA



GSM

expertise comptable

Stéphane GOULLET
Expert-Comptable
Ordre des Experts-Comptables de Lorraine

SAS AD DOSDA

Route de Rode

57340 MORHANGE

adresse
OK
Sol/walton

Metz, le 14 septembre 2021

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint :

- texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale (x2) : à signer et apposer la mention "certifié conforme à l'original" à côté de chaque signature
- procès-verbal de l'Assemblée Générale (x2) : à signer et apposer la mention "certifié conforme à l'original" à côté de chaque signature
- photocopie de votre bilan fiscal (x2) : à signer et apposer la mention "certifié conforme à l'original" à côté de chaque signature
- 1 exemplaire de chacun des documents à transmettre au Tribunal Judiciaire de Sarreguemines
- 1 exemplaire à conserver
- rapport de gestion (x1)
- exemplaire à conserver

TRIBUNAL JUDICIAIRE
30 SEP. 2021
SARREGUEMINES

* adresse : Tribunal Judiciaire de Sarreguemines – Registre du Commerce et des Sociétés – Place du Général Sibille –
BP 71129 – 57216 SARREGUEMINES CEDEX

* Joindre un chèque de 45,20 € à l'ordre du Trésor Public

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphane GOULLET
Gérant